



# Régate d'entraînement - Championnat interne

14 avril au 13 octobre 2019

## INSTRUCTIONS DE COURSE

Le championnat est organisé par la Société Nautique Rolloise ; Route du Port 23 CH – 1180 Rolle  
[www.snrolloise.ch](http://www.snrolloise.ch)

Président du comité de course : Frederic Schaffner | [regate@snrolloise.ch](mailto:regate@snrolloise.ch)

La mention [DP] dans une règle des instructions de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. RÈGLES

Le championnat sera régi par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile
- 1.2. L'avis de course afférant à ces IC's

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'intérieur du club house

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard une heure avant le 1<sup>er</sup> signal de départ possible, le jour de la course où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché au moins une semaine avant le jour où il prendra effet.

### 4. PROGRAMME DES COURSES

- 4.1. Selon le programme détaillé figurant dans l'AC
- 4.2. Il est prévu de courir au maximum 1 course par jour
- 4.3. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement

### 5. PAVILLONS DE CLASSE

5.1. Classes ACVL  $\geq$  1000 et Multicoques      pavillon F



5.2. Classe ACVL < 1000      pavillon T



5.3. Classe Dériveurs      pavillon O



### 6. PARCOURS

- 6.1. Les schémas dans l'annexe 1 montrent des possibilités de parcours, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 6.2. Le sens du parcours (identique pour tous les tours) est indiqué par un pavillon de couleur hissé sur le mât de start. Couleur et signification des pavillons :

**VERT**      laisser les marques à **tribord**  
**ROUGE**    laisser les marques à **bâbord**



- 6.3. Un parcours donné est constitué d'un ou plusieurs tours.
- 6.4. Un tour est déterminé par des chiffres ou des lettres correspondant à des marques. **1, 2, 3** ou **T** pour les monocoques et les multicoques. **A, B** ou **C** pour les dériveurs. Les tours sont affichés sur des panneaux au pied du mât de start.
- 6.5. La ligne de départ est à franchir dans le sens menant le plus directement à la première marque. Un tour se finit en franchissant la ligne d'arrivée dans le sens de la route depuis la dernière marque. L'arrivée ou un nouveau tour (pas forcément le même) peuvent être donnés à la fin de chaque tour. Un nouveau tour est indiqué par le-s pavillon-s de classe concerné-s et le nouvel affichage des marques au pied du mât de start, au plus tard avant la fin du tour en cours. Le franchissement de la ligne de départ de ce nouveau tour est fait en franchissant la ligne d'arrivée du tour précédent.
- 6.6. L'utilisation de la marque **T** dans une régates nécessite un sens de parcours indiqué par un pavillon de couleur rouge.
- 6.7. Les parcours ne seront pas réduits. (Ceci modifie la règle 32 des RCV).

## 7. MARQUES

Trois types de marques peuvent représenter le parcours :

**Fixe** : représentées par des bouées portant drapeau **1** ou **A, 3** ou **C** et **S**, ou :  
représentée par la balise de l'EPFL **T**

**Mobile** : représentée par une bouée cylindrique orange **2** ou **B**

Les marques sont situées approximativement comme suit :

**1 ou A** à ~200m au large entre le château et la plage de Rolle, à l'Est du port de Rolle

**2 ou B** au large posée de façon à orienter le parcours en fonction du vent

**3 ou C** à ~200m au large du chantier naval, à l'Ouest du port de Rolle

**S** à ~150m au large du port de Rolle

**T** à la pointe d'Allaman, au large du lieu-dit « Chanivaz »

## 8. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les bateaux officiels sont considérés comme des obstacles. L'absence du pavillon distinguant un bateau officiel ne peut donner motif à réclamation.

## 9. LE DÉPART

- 9.1. La ligne de départ sera entre le mât Start arborant un pavillon orange en bout de digue Est du port de Rolle et la marque S.
- 9.2. Le signal d'avertissement de chaque classe à suivre sera fait avec le signal de départ de la classe précédente.
- 9.3. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses. [DP]
- 9.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. (Ceci modifie les règles A4 et A5 des RCV).

## 10. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre le mât Start en bout de digue Est du port de Rolle et la marque S.

## 11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.



## 12. TEMPS LIMITES

Pour toutes les classes le temps limite est à :

- 21h00 pour les régates d'entraînement sauf pour les manches du mois de septembre pour lesquels ce sera 20h30
- 12h00 pour la régata d'Ouverture et de Clôture

Les bateaux manquants à finir dans le temps limite seront classés DNF sans instruction. Toutefois, si un ou plusieurs tours supplémentaires sont donnés pour une classe et que le premier bateau de cette classe ne parvient pas à terminer son parcours avant le temps limite, le classement de ladite classe se fera selon les temps au passage du tour précédent. Les bateaux qui n'auront pas terminé leur premier tour seront classés DNF sans instruction. (Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 13. RÉCLAMATION ET DEMANDE DE RÉPARATION

- 13.1. Les réclamations sont réglées autour du verre de l'amitié au clubhouse dès que possible après le retour à terre
- 13.2. Le lésé se verra offrir un verre par le fautif
- 13.3. Il n'est pas possible de demander réparation

## 14. CLASSEMENT

Se référer à l'Avis de Course

## 15. RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP]

- 15.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au starter fonctionnant comme comité de course aussitôt que possible.
- 15.2. Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire dès que les feux orange d'avertissement tournent pour annoncer un avis de prudence ou un avis de tempête, ceci en complément de la règle 40 des RCV.

## 16. BATEAUX OFFICIELS

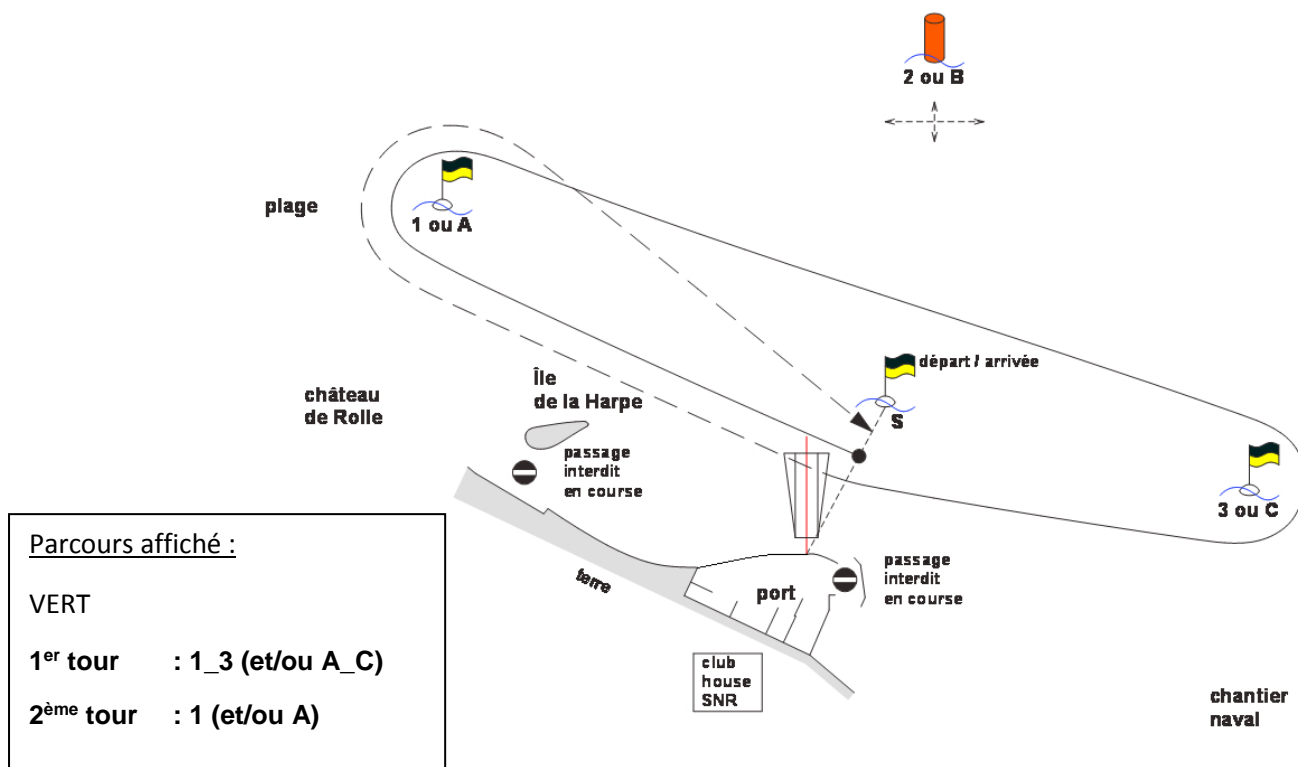
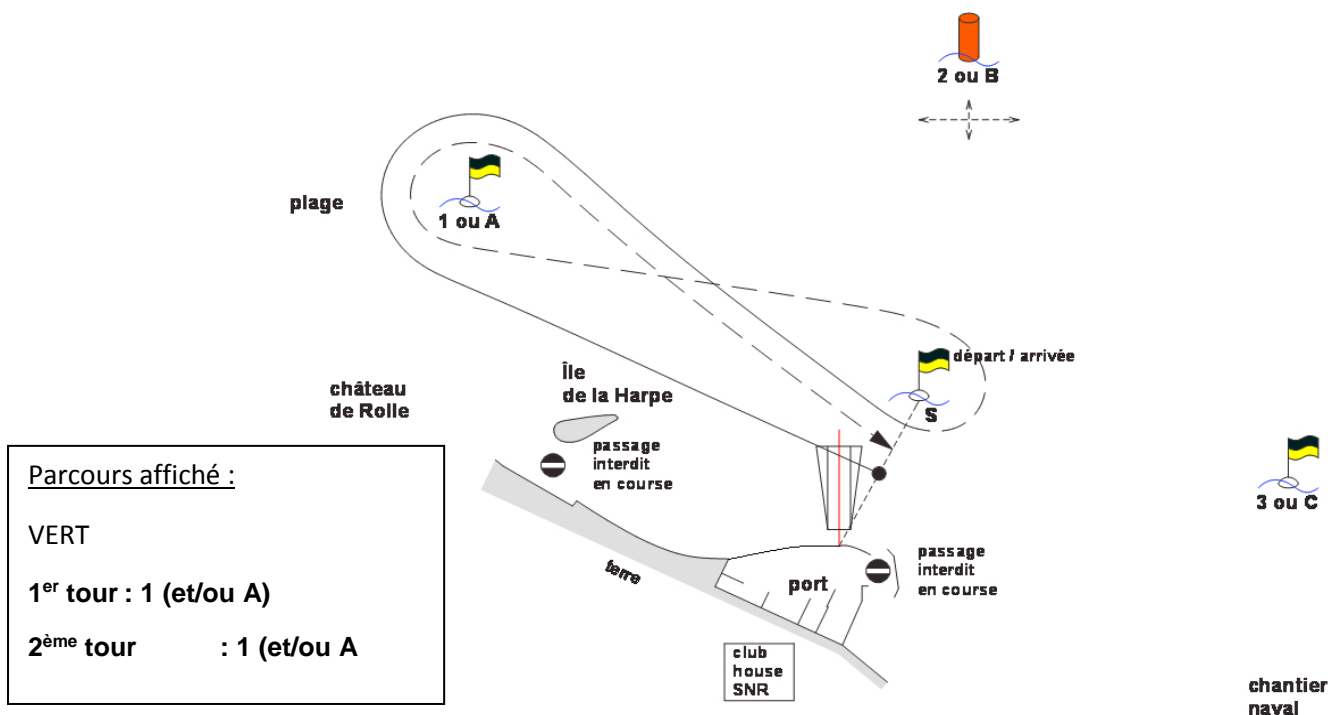
Les bateaux officiels du comité de course arborent un pavillon avec la lettre « C » en noir sur fond blanc

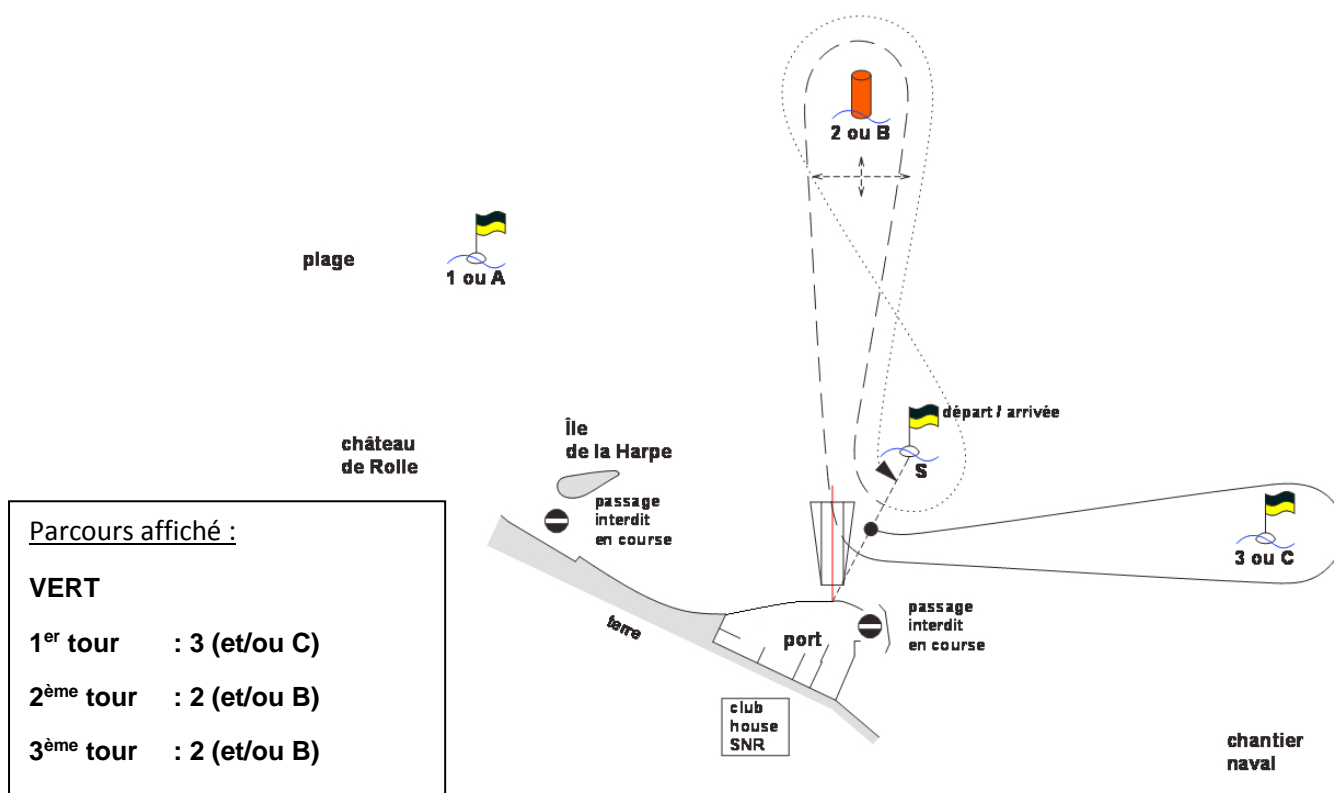
## 17. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



**Annexe 1**  
**Représentation de parcours possibles :**





Parcours affiché :

**VERT**

1<sup>er</sup> tour : 3 (et/ou C)

2<sup>ème</sup> tour : 2 (et/ou B)

3<sup>ème</sup> tour : 2 (et/ou B)

Parcours affiché (valable uniquement pour les monocoques et les multicoques) :



**ROUGE**

**T**

→ Unique possibilité de sens de parcours pour la régate

→ Les dériveurs naviguent sur un parcours dont le(s) tour(s) est(sont) déterminé(s) par les lettres A, B ou C, tel que prévu par les présentent IC